

## **PROGRAMME DE FORMATION**

### **« DEVELOPPER ET MANAGER LA PREVENTION DES RISQUES DANS UNE ENTREPRISE DU SECTEUR TRANSPORT ROUTIER »**

*(Durée : 7 heures + suivi)*

#### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

---

- Piloter le projet de prévention de l'entreprise.
- Initier, développer une démarche de prévention, et manager la santé et la sécurité de son entreprise.
- Manager la Santé & Sécurité au Travail de son entreprise.

#### **PUBLIC VISE ET PREREQUIS**

---

- Tous dirigeants d'un établissement de transport routier de marchandises ou de voyageurs.
- Aucun prérequis.

#### **CONTENU PEDAGOGIQUE**

---

- 1. En quoi suis-je concerné ?
  - o Présentation du dispositif
  - o La démarche de prévention et les principes généraux
  - o Les différentes étapes d'un projet de prévention
  - o Les risques du métier
- 2. Par quoi commencer ?
  - o Le management de la Santé & Sécurité au Travail (S&ST)
  - o La Responsabilité et le rôle des différents acteurs
- 3. Comment agir ?
  - o Choix de l'Animateur Prévention du Transport Routier (APTR)
  - o Cadrage du projet
- 4. Demi-journée de suivi (à distance)
  - o Cadrage du projet
  - o Coordination des actions
  - o Définition de la stratégie (avec l'APTR)

#### **DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION**

---

- La formation se déroule sur une journée, soit 7 heures, et une demi-journée de suivi
- Le groupe sera composé de 10 personnes maximum.

#### **MODALITES DE SUIVI**

---

- Signature d'une feuille d'émargement.

#### **MODALITES D'EVALUATION**

---

- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant leurs acquis.

#### **METHODE PEDAGOGIQUE**

---

- Stage à dominante action.
- Le stage alterne apports théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des travaux en sous-groupes avec mise en commun des productions.

#### **MOYENS TECHNIQUES ET ENCADREMENT**

---

- Outils généraux : ordinateurs portables, vidéoprojecteurs, tableau papier
- Document aide-mémoire remis aux participants.
- L'intervenant est un formateur professionnel, habilité par le réseau INRS/CARSAT dans le cadre du dispositif de formation « Transport routier ».
- L'intervenant a une expérience de plus de 10 ans dans le secteur du transport routier.